

Ressources documentaires

De nombreux outils et informations sont à votre disposition :

Ressources de l'INRS¹ :

- [ED 6339](#) : Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage - Repères pour préventeurs et utilisateurs
- [ED 6348](#) : Questions-réponses sur la formation, l'autorisation de conduite et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces)
- [ED 828](#) : Principales vérifications périodiques
- [ED 6002](#) : Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise
- [ED 6465](#) : Sécuriser les accès aux véhicules et les zones de circulation piétonnes

Ressources de l'OPPBTB² :

- [Je travaille à proximité d'engins de chantier](#) : retrouvez sur cette page différents outils tels que affiches, mémo relatifs aux manœuvres, au registre de sécurité, à la signalisation temporaire...
- Zoom sur le risque : « [les risques de heurt sur chantier](#) »
- Module de vérification journalière des engins : [Check Chantier : une application pour agir en sécurité sur vos chantiers au quotidien | Prévention BTP](#)
- Outil en ligne de suivi du matériel de l'OPPBTB permettant d'enregistrer les vérifications réalisées, sur engin ou autres équipements et dispositif [Gardez le contrôle de votre parc matériel et assurez la sécurité de vos équipes | Prévention BTP](#)
- [Appareils et accessoires de levage : l'essentiel sur les vérifications obligatoires | Prévention BTP](#)
- Boîte à outils (comprenant affiches, Q/R, vidéos, guides, focus, e-learning, solutions pratiques, etc.) : [Heurt engin piéton : toutes les solutions pour travailler en sécurité](#)
- [Autorisations de conduite d'engins du BTP et habilitations | Prévention BTP](#)
-

Secteur agricole :

Sur le site de la CCMSA³, retrouvez :

- [Les risques liés aux engins agricoles](#)
- [Les risques liés au renversement de tracteur](#)

Sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

- [Guide juridique – Règlementation tracteurs agricoles ou forestiers](#)

Site du Ministère du travail

[Fiche de présentation de la campagne et fiches d'autodiagnostic](#)

Emploi de jeunes travailleurs :

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'INRS et de l'OPPBTB, ont conçu [un mémento à destination des employeurs](#) accueillant des jeunes en formation professionnelle. [Un mémento à destination des jeunes](#) est également disponible.

¹ Institut national de recherche en santé au travail

² Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

³ Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

Ces documents ont été produits dans le cadre du [plan de lutte contre les accidents graves et mortels](#), qui cible particulièrement les publics vulnérables, tels que les jeunes travailleurs.

Au-delà du cadre législatif et réglementaire relatif aux obligations de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail, ces documents synthétiques et visuels visent à diffuser les messages clefs en matière de santé et sécurité au travail avant et lors de l'arrivée du jeune en formation professionnelle.

Ils identifient les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

Emploi de salariés détachés

Le droit communautaire fait obligation aux Etats membres de garantir une information claire, complète et transparente aux entreprises prestataires de services et aux salariés détachés en France concernant les conditions de travail et d'emploi par le biais d'un site internet national officiel unique. Cette information porte non seulement sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables en cas de détachement, mais aussi sur les stipulations conventionnelles étendues relatives aux matières du « noyau dur » listées à l'article L. 1262-4 du code du travail, parmi lesquelles la durée du travail, les repos, les congés et la rémunération. Ces informations sont disponibles sur [les pages « détachement » du site internet du ministère du Travail](#). Elles sont traduites en huit langues (allemand, anglais, bulgare, espagnol, italien, polonais, portugais, roumain).

Par ailleurs, le ministère du Travail porte [une campagne de communication multilingue pour prévenir les accidents du travail](#), en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), l'Institut National de recherche et de sécurité (INRS) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment (OPPBTP). Les affiches sont disponibles en allemand, anglais, arabe, bulgare, espagnol, français, italien, polonais, portugais, roumain et turc. Quatre risques professionnels sont ciblés : les chutes de hauteur, les risques chimiques, les manutentions manuelles et l'utilisation des équipements de travail.